

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES
Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 18 novembre 2020
Visioconférence TEAMS

Présences :

Marcia Babineau (Art dramatique)	Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)	Monique Richard (Musique)
David Décarie (Études françaises)	Jonathan Robichaud (Rep. étud., Sc. soc.)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)	Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)
Norma Doiron (Rep. prof., Arts)	Arnaud Scaillez (Rep. prof., Sc. Soc.)
Julie Forgues (Arts visuels)	Anahita Shafiei (rep. unité II)
Thomas Hodd (Anglais)	Lise Savoie (Travail social)
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)	Jean-François Thibault (Doyen)
Gervais Mbarga (Info.-comm.)	Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)
Denise Merkle (Traduction et langues)	Guy Vincent (Histoire et géographie)

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 18 novembre 2020

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. Lise Savoie propose l'ajout du point 10.1 Soutien aux professeures et professeurs. Les autres points « Informations » seront donc décalés.

Le doyen rappelle que, comme pour les dernières réunions du Conseil de faculté, les votes se dérouleront par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord.

Il propose l'adoption de l'ordre du jour modifié. La proposition est adoptée par consensus.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2020

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Monique Richard propose l'ajout d'une clarification au point 10.1.

Le doyen propose l'adoption du procès-verbal modifié. La proposition est adoptée par consensus.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2020

Point 5 : Le vice-doyen explique que le projet d'abolition du Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) a été acheminé au Comité des programmes le 23 octobre dernier. Il devrait être présenté à la rencontre de ce comité en décembre ou en janvier.

Point 9 : Le dossier de nomination de Samuel LeBlanc comme professeur associé à l'École des hautes études publiques a été transmis à la FESR qui se prononcera sur cette demande.

Le doyen demande à Jonathan Robichaud, représentant étudiant, si des élections ont été tenues au conseil étudiant des arts. Ces élections n'ont pas encore eu lieu et lorsque la FÉÉCUM deviendra une union, un seul conseil étudiant représentera la FASS.

4. Affaires étudiantes

Rien à signaler.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 Département d'études françaises [Annexe 1]

5.1.1 Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs : évaluation de la M.A. et du Ph. D. en sciences du langage

David Décarie indique que les décisions du Conseil des gouverneurs ont été bien reçues par les professeurs en linguistique. La plupart des décisions ont déjà mené à la planification des actions à entreprendre et une autre est encore à l'étude.

Une membre suggère la correction de coquilles dans le document.

David Décarie propose le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs. La proposition est adoptée par consensus.

5.2 Département d'histoire et de géographie [Annexe 2]

5.2.1 Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs : évaluation de la M.A. en histoire

Jean-Luc Bonnaud résume les décisions du Conseil des gouverneurs et indique que des réunions sont prévues en UARD et avec le CES. Il ajoute que plusieurs décisions doivent être prises avec la FESR.

Guy Vincent propose le plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs. La proposition est adoptée par consensus.

6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes

6.1 RDD et RVD

Rien à signaler.

6.2 Sénat et Comité des programmes

Le doyen mentionne qu'une rencontre du Comité des programmes a eu lieu récemment et que, depuis le mois de mars dernier, il s'agissait de la première rencontre normale, lors de laquelle ont été étudiés les dossiers liés aux programmes. Les facultés ont pu observer un retard dans le traitement des dossiers au Comité des programmes dans les derniers mois et il est possible que des réunions plus fréquentes soient tenues à l'hiver.

Par ailleurs, une réunion de la RDD et de la RVD aura lieu prochainement pour discuter de la planification de l'année universitaire 2021-2022. Il demeure très probable que les cours se donnent majoritairement à distance l'an prochain.

Une membre demande ce que les cours à distance en 2021-2022 impliquent pour la planification des charges de cours pour l'an prochain. Le doyen explique que les horaires seront préparés comme à l'habitude en fonction du budget disponible et il ajoute que l'Université compte se munir d'un logiciel qui facilitera la préparation des horaires dans les prochaines années.

7. Modification du règlement universitaire 6.0 (Exigences linguistiques) [*Annexe 3*]

Dominique Thomassin présente la modification du règlement universitaire sur les exigences linguistiques. Elle explique que depuis la création du test de classement en 2010, les étudiantes et étudiants qui obtiennent un résultat très élevé au test peuvent rédiger un texte dans le but d'être exemptés du cours FRAN1600 Communication écrite. Par contre, l'UARD juge que les notions vues en FRAN1600 sont trop nombreuses et trop utiles pour la rédaction universitaire et professionnelle pour qu'une personne en soit exemptée après un test de grammaire et une rédaction. Elle propose donc que le point 6.2.5 soit retiré des règlements universitaires.

Un membre demande s'il ne serait pas possible de modifier l'épreuve que les étudiantes et étudiants forts doivent effectuer pour être exemptés de FRAN1600. Dominique Thomassin explique que le nombre de compétences à acquérir dans ce cours (l'écriture claire et concise, l'organisation des idées, la reformulation, la rédaction de lettres professionnelles, etc.) est varié et nécessiterait la passation d'un grand nombre d'épreuves.

Le doyen suggère de préciser dans les documents le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui reçoivent chaque année un résultat très élevé au test de classement.

Dominique Thomassin propose la modification du règlement universitaire 6.0 (Exigences linguistiques). La proposition est adoptée par consensus.

8. Prix Vo-Van [*Annexe 4*]

Cette année, le prix Vo-Van sera remis à la meilleure thèse de maîtrise et la FASS souhaiterait proposer la thèse de Noémie Haché-Chiasson, étudiante à la M.A. en histoire.

Intitulée « Tommy et Sammy. Figures des alliés britanniques et américains dans les médias français (1914-1918) », cette thèse a été dirigée par Jocelyne Chabot et soutenue en mars 2020. Le dossier de

candidature est complet et présente les excellents commentaires des évaluateurs. Le doyen souligne par ailleurs les qualités de Jocelyne Chabot comme directrice de thèses qui ont souvent, par le passé, reçu le prix Vo-Van.

Le doyen propose de soumettre la candidature de Noémie Haché-Chiasson pour le prix Vo-Van de l'édition 2020. La proposition est adoptée par consensus.

9. Nomination – Professeur associé au Département d'études françaises : Jimmy Thibeault [*Annexe 5*]

David Décarie présente le dossier de Jimmy Thibeault, professeur agrégé au Département des études françaises de l'Université Sainte-Anne et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et francophones, qui a fait son postdoctorat à l'Université de Moncton et qui entretient toujours plusieurs liens professionnels avec le corps professoral en littérature. Il codirige notamment des thèses avec deux professeurs au Département d'études françaises.

Le doyen précise que le renouvellement du mandat de Jimmy Thibeault commencerait à partir du 1^{er} juillet 2020; il serait donc nommé de façon rétroactive.

David Décarie propose la nomination de Jimmy Thibeault comme professeur associé au Département d'études françaises. La proposition est adoptée par consensus.

10. Informations

10.1 Soutien aux professeures et professeurs

Lise Savoie explique que l'on s'est beaucoup préoccupé des étudiantes et étudiants ce semestre, avec raison, mais peu du corps professoral. Elle constate de la fragilité, de la fatigue et une charge de travail accrue chez les professeures et professeurs.

Elle ajoute que certaines universités canadiennes offrent du soutien au corps professoral sous diverses formes (aide financière, journées de congé, heures supplémentaires d'assistantat...) et qu'il serait essentiel que l'Université de Moncton fournisse également davantage d'aide pour ainsi assurer la qualité de la formation à distance.

Des membres abondent dans le même sens et remarquent aussi la charge de travail qui s'est décuplée, la lourde gestion des courriels et des grandes classes ainsi que les difficultés que peuvent vivre les nouvelles professeures et nouveaux professeurs. On suggère que l'équipe de direction offre davantage de soutien. Certains se sont déjà tournés vers le syndicat, mais n'ont reçu aucune réponse concrète.

Le doyen indique que le programme d'assistantat a été bonifié ce semestre et demande aux membres de lui indiquer leurs préoccupations et la forme que pourrait prendre le soutien supplémentaire afin de les présenter à la prochaine rencontre de la RVD et de la RVD. Des membres suggèrent notamment la réduction temporaire de la charge de cours, l'ajout d'heures d'assistantat et le report de la rentrée en janvier.

Un membre jugerait pertinent d'organiser des webinaires et des ateliers de bonnes pratiques d'enseignement à distance destinés au corps professoral de même qu'aux étudiantes et étudiants.

Un membre ajoute que le soutien pour la recherche pourrait également être revu. Par exemple, les personnes qui n'ont pas pu effectuer les activités de recherche à l'étranger lors de leur année sabbatique de l'an dernier ne pourront bénéficier des sommes d'argent non utilisées à un autre moment. Pourtant, dans d'autres universités, les montants demeurent disponibles, parfois pendant six mois supplémentaires, pour poursuivre les activités de recherche annulées en raison de la pandémie.

10.2 Rétroaction des étudiantes et étudiants : cours à distance [Annexe 6]

Le vice-doyen résume le contenu de la note de service rédigée le 2 novembre dernier par Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Cette note porte principalement sur les préoccupations des étudiantes et étudiants en ce qui a trait à la charge de travail accrue, attribuée surtout à l'enseignement en mode asynchrone ou, dans de rares cas, à la multiplication des plateformes d'enseignement. Elle traite aussi des points de participation, difficiles à mesurer dans les grands groupes, et des épreuves minutées.

Le doyen invite les directions à échanger avec les étudiantes et étudiants en classe ainsi qu'avec les conseils étudiants. Des membres abondent dans le même sens en soulignant l'importance pour les professeures et professeurs d'entretenir le dialogue avec leurs classes.

10.3 Épreuves en temps limité à distance

Jean-Luc Bonnaud commente la décision du Sénat académique d'interdire les épreuves de contrôle minutées et demande si les professeures et professeurs doivent obligatoirement se conformer à cette interdiction.

Le doyen explique que les évaluations doivent effectivement respecter les consignes du Sénat académique et invite les unités à faire suivre la note de service à leurs collègues.

11. Clôture de la séance

Dominique Thomassin propose la levée de la séance à 15 h 03.



Jean-François Thibault



Matthieu LeBlanc